



Budget Primitif

Note explicative

COMMUNE DE SATURARGUES

Année 2024

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général sont de 263 950 € et sont composées des charges d'eau, d'électricité, chauffage, carburants, locations diverses, entretiens et maintenances, assurances, honoraires, frais de réceptions, téléphonie, ...

A noter une forte augmentation des coûts de l'énergie qui était de 21 329€ en 2022, puis de 44 323€ en 2023, et une prévision de 54 000€ au budget 2024.

Les dépenses de personnel représentent 257 850 € composées principalement des salaires et des charges sociales, y compris les revalorisations de 2023 et début 2024.

En 2023 elles étaient de 243 853€ soit une augmentation prévue de 6%, notamment dûe à l'opération de recensement qui aura lieu en 2024 (le dernier a eu lieu en 2018).

Les autres charges de gestion courantes représentent 324 941 € avec les différentes participations aux services comme la lutte pour les incendies 23 500€, le SIVOM (écoles) pour 170 041€, la crèche et la garderie pour 49 000€.

A noter une augmentation inquiétante de la charge du SIVOM (école et crèches) qui est passée en 2021 de 118 648€ à 194 087€ en 2023 et une prévision 2024 de 219 041€. Soit plus de 100 000€ d'augmentation en seulement 4 ans.

Les indemnités des élus sont stables à 40 500€, la gestion du réseau électrique (SIERNEM) pour 22 000€ qui financent notamment le passage à l'éclairage LED.

Le Centre Communal d'Action Sociale pour 2 100 €, les subventions aux associations pour 12 000€.

Il est inscrit un montant de 20 000€ de dépenses imprévues et 9710 € d'amortissements.

Les charges financières sur les emprunts en cours représentent 121 000 € contre 23 943€ en 2023, en prévision du remboursement partiel des emprunts (pénalité de remboursement et intérêts courus 98 000€).

LE TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EST DE 997 451 €.

Recettes de fonctionnement

Report d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 à hauteur de 99 000€.

Les atténuations de produits et les produits de services sont de 315 750 € avec :

- 290 000 € de fortage contre 336 340€ en 2023, plus importants du fait du chantier exceptionnel de la RD61 qui ne se reproduira pas cette année,
- 25 750 € de redevance d'occupation du domaine public et diverses.

Les impôts et taxes perçus par la commune se montent à 465 800 € avec principalement :

- 281 000 € de taxe d'habitation et foncière,
- 118 000 € d'attribution de compensation et de dotation de solidarité,
- 60 000 € de taxe de consommation finale EDF et droits de mutation.

Les dotations et participations de l'Etat se chiffrent à 84 401 € contre 100 930€ en 2023 car nous avons eu une subvention exceptionnelle de 16000€ pour la révision du PLU.

Les revenus des immeubles et produits exceptionnels sont de 32 500 €.

LE MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EST DE 997 451 €.

Dépenses d'investissement

Les remboursements des emprunts en capital sont de 85 000 €.

Les acquisitions de biens corporels et incorporels se montent à 696 291 € avec principalement :

- Frais d'études, annonces, insertions : 60 400 €,
- Voiries et réseaux divers : 90 000 €,
- Extension cantine scolaire : 110 000 €,
- Aménagement sacristie : 60 000€,
- Projet ateliers techniques : 180 000€,
- Installations techniques et autres : 114 000€,
- Autres matériel informatique, transport, divers : 81 891€.

LE TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EST DE 781 291 €.

Recettes d'investissement

Le montant des amortissements provient d'un transfert de section pour 9 710€.

Les taxes d'aménagement et le reversement de la TVA représentent 48 000 €.

L'excédent de fonctionnement de 2023 est reporté en partie sur 2024 pour 100 653 €.

L'excédent d'investissement de 2023 est reporté sur 2024 pour 585 927 €.

Les subventions à obtenir sont de 37 000€.

LE TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EST DE 781 291 €.